

dans le temple du dhyâna Hi-ning 熙寧禪院; ils y avaient placé une statue de Han Wei-kong modelée en argile et lui rendaient un culte 塑公像而事之; Sseu-ma Kouang rappelle à ce propos le précédent de Ti Jen-kie¹; « depuis les Han, ajoute-t-il, quand des gouverneurs ont eu une administration bienfaisante, il est arrivé que le peuple leur a construit des chapelles de leur vivant; quoique cela ne soit point prévu par les règlements des anciens rois, cela vient toujours des sentiments de regret que le cœur humain éprouve naturellement pour celui qui est parti et on ne peut abolir cet usage² ».

La coutume d'élever des chapelles à des hommes de leur vivant et celle de placer des chapelles funéraires devant les tombes s'expliquent au fond par les mêmes raisons; ce qu'on cherche, dans l'un et l'autre cas, c'est à s'assurer d'une manière permanente la bienveillance de celui qu'on honore de cette façon; qu'il soit mort ou qu'il soit vivant, peu importe; s'il est encore vivant, les services qu'il a rendus sont un gage de sa puissance et on croit attacher en un lieu sa bonne influence en lui donnant un endroit où elle puisse se conserver toujours présente malgré le départ de la personne elle-même; quant au défunt, il est, lui aussi, quelqu'un qui est parti, et, comme le fait qu'il est devenu un esprit l'investit d'une force mystérieuse, on cherche à fixer cette force et à la rendre plus durable par le moyen de la chapelle où on l'adore. Dans les deux cas, on admet que l'activité d'un homme peut s'extérioriser et continuer à subsister même après que l'homme lui-même a disparu, pourvu qu'on lui donne un support matériel sur lequel elle se concentre et se conserve. Comme on le voit, l'idée de la mort est entièrement absente de ces édicules et c'est pourquoi elle n'intervient à aucun moment dans le décor qui se déroule sur leurs parois.

En réalité, ce décor n'est pas différent de celui qui ornait les habitations les plus luxueuses des Chinois de l'époque des Han. Nous en avons la preuve dans la composition littéraire intitulée

1. Cf. plus haut, p. 29, l. 9-13.

2. Voyez le texte de cette inscription dans

le *Kin che ts'ouei pien*, chap. cxxxviii, p. 8

v°.